



# PROCES-VERBAL

## Bureau téléphonique du Conseil d'administration de la Ligue du Football Amateur

---

**Réunion du :** Lundi 22 juin 2009  
**à :** 17h30

---

**Présidence :** M. Fernand DUCHAUSSOY

---

**Présents :** MM. Alain CHARRANCE – Bernard BARBET – Lionel BOLAND -  
Gérard CAPELLO – Bernard CAZIN – Roland COQUARD - Jean-  
Claude HAZEAX  
Mme Bernadette CONSTANTIN

---

**Assistent :** MM. Sylvain GRIMAUULT – André PREVOSTO

**Excusés :** M. Arnold ALPHON-LAYRE

---

### 1 Homologation des dates des calendriers des compétitions Jeunes et Féminines

Le Bureau valide les propositions de calendriers des compétitions Jeunes et Féminines formulées par les commissions concernées (voir annexes 1 et 2).

### 2 Fonds d'Aide au Football Amateur

#### **Conventions d'objectifs (annexe 3)**

Le Bureau valide la répartition des aides relatives aux conventions d'objectifs concernant l'axe « Valorisation des systèmes d'information ». Ces aides ont été déterminées à partir d'une étude réalisée par la Direction de l'Information en Ligne sur la gestion des sites Internet des Ligues et des Districts selon plusieurs critères d'évaluation.

L'enveloppe financière représente une somme de 200 000 €.

De plus, il valide les dernières propositions de subventions faites par la Commission chargée du suivi des conventions d'objectifs sur l'axe « Initiatives locales », à savoir une aide de 10 000 € en faveur de la Ligue de Football de Mayotte pour l'organisation de son forum sur le

développement du football mahorais, et une aide de 15 000 € en faveur de l'initiative locale « Top Foot Academy » proposée dans le cadre de la convention d'objectifs de la ligue Paris/Ile-de-France.

Les conventions d'objectifs ont donc généré le financement d'actions de développement des ligues et districts à hauteur de 6 024 300 € pour la saison 2008-2009 (voir procès-verbaux du C.A. de la L.F.A. du 03/04 et 27/05).

#### ***Equipements et transport (annexe 4)***

Le Bureau valide le compte-rendu de la Commission « Equipement et transport » du F.A.F.A. réunie le jeudi 18 juin 2009.

L'ensemble des engagements financiers pris au cours de cette réunion s'élève à 2 501 415 €, dont 1 925 415 € dans le cadre des enveloppes régionalisées, 120 000 € pour des projets de création de mini-terrains synthétiques (dont 45 000 € grâce à la contribution de l'U.E.F.A.) et 456 000 € pour des projets de création de terrains synthétiques répondant au cahier des charges national.

#### ***Aide à l'emploi (annexe 5)***

Le Bureau valide enfin les propositions formulées par la Commission « Emploi » du F.A.F.A. réunie le mardi 16 juin 2009 en visioconférence.

Il s'agit de 3 dossiers de candidature présentés par le District Flandre, la Ligue de Normandie et la Ligue de Polynésie-Française pour des postes d'agent de développement.

Pour la saison 2008-2009, les sommes engagées au titre du dispositif d'aide à l'emploi s'élèvent donc à 1 554 050 €, dont 1 448 750 € pour le financement de 99 postes de C.D.F.A. et 105 300 € pour 13 postes administratifs (10 agents de développement et 3 directeurs de district).

De plus, le Bureau est sollicité par la Commission « Emploi » du F.A.F.A., elle-même sollicitée par le service juridique de la F.F.F. concernant la recevabilité du dossier de candidature de la Ligue d'Alsace de Football pour le poste de référent juridique.

En effet, le profil du salarié répond aux critères. En revanche le Conseil Fédéral réuni le 30 mai 2008 a décidé de subventionner les emplois liés à des embauches datant de moins d'un an avant cette date. Or, l'intéressé a été embauché antérieurement au 30 mai 2007.

Le Bureau, sur proposition de la Commission, compte tenu des éléments du dossier, décide de financer ce poste selon la méthode en vigueur, mais sur 2 saisons uniquement, à savoir la saison en cours et la saison 2009-2010. Cette décision devra être transmise dans les meilleurs délais aux services financiers de la F.F.F. afin de permettre le règlement de la subvention au titre de la saison 2008-2009.

Il émet enfin le souhait que ces dossiers de candidature soient systématiquement soumis à la Commission « Emploi » du F.A.F.A., après examen par le service juridique de la F.F.F.

### **3 Composition des groupes du Championnat de France Futsal (annexe 6)**

Le Bureau valide la composition des groupes proposée par la Commission Centrale Futsal, sous réserve de la validation des engagements de l'ensemble des clubs et dans l'attente des procédures en cours.

**4 Approbation des propositions des commissions d'organisation des compétitions nationales, en matière d'accession pour la saison 2009/2010**

Le Bureau prend connaissance des modalités d'accession relatives aux compétitions nationales pour la saison 2009/2010 définies par les commissions concernées.

**Le Président  
Fernand DUCHAUSSOY**

**Le secrétaire général  
Jean-Claude HAZEUX**